Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armo

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260205-12022026_2-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Février à vingt heures,
Sur convocation en date du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Elodie Pelletant, Madame Ciara Martin
Procurations : Monsieur Philippe Rouinsard (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ;
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Laëtitia Briard

2026-03 Finances – Convention Ecole de musique "Les Notes d'Emeraude" versement d'une participation 2025/2026

L'objectif de la convention a pour objectif le développement de l'enseignement musical.
Il favorise l'accès pour les enfants de la commune. Il ne sera pas demandé de contribution financière à la commune pour les adultes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux « Notes d'Emeraude » ;

Bénéficiaires	Montant
5 enfants en instruments de musique à 375 €	1 875.00 €
Total	**1 875.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'attribution des subventions pour un montant de 1 875.00 € pour l'exercice 2025/2026.**

MAIRIE DE TREMEREUC
CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine